



Votons pour qu'ils puissent voter.

Pour le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales, la Ligue des Droits de l'Homme et Malakoff se mobilisent autour d'une semaine de votation citoyenne.

Votation citoyenne

Si nous votions tous ?

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité», proclame l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Du 19 au 25 mai, nous sommes invités à mesurer le fossé existant encore entre la Déclaration et les faits, et à agir pour le combler. Malakoff avait déjà participé, en 2005, à cette votation citoyenne en mettant des urnes à la disposition des habitants. Plusieurs centaines de personnes avaient pris part au scrutin. Cette votation 2008 propose de reconduire le dispositif et d'en renforcer l'aspect éducatif. Le Service enfance-jeunesse a prévu un micro-trottoir filmé, réalisé par les préados. Les séquences seront diffusées à côté de l'urne mise à la disposition des habitants sur le marché. Par ailleurs, les jeunes de 13-17 ans réfléchissent à la réalisation d'un reportage sur le vote au marché, le mercredi 21 mai.

Des droits indissociables

La pratique citoyenne produit les droits. Nul ne devrait être exclu de cette partici-

pation à la décision démocratique dès lors qu'il contribue, en fonction de ses moyens, à la construction commune. La démocratie, la citoyenneté et des droits sont, par nature, indissociables. Aujourd'hui encore le lien formel entretenu entre la "nationalité" et les droits citoyens exclu les résidents étrangers de droits importants ; en particulier du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales. Nombre de pays ont compris la nécessaire participation de tous à la vie locale en leur accordant à ces résidents le droit de vote et souvent d'éligibilité aux élections locales. L'Irlande, en 1965, pour tous les résidents, après 6 mois de présence, la Suède en 1975, le Danemark en 1981, au bout de 3 ans, les Pays-Bas en 1985 (5 ans), la Finlande en 1992 (2 ans), la Belgique en 2002 (sans éligibilité), le Luxembourg en 2003 (sans éligibilité)... Dans l'Union européenne des 27, dix-sept pays ont commencé à concrétiser cette aspiration, dont sept partiellement. Dix, dont la France, avec l'Allemagne, l'Italie, la Lettonie, la Pologne, ... n'ont rien fait.

Sur les traces d'Augustine Variot

Le moment est venu de passer à l'acte. Il faut en finir avec ce déni de démocratie et accorder le droit de vote à tous les résidents, de rendre effectif ce droit dans

l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne. A Malakoff, nous pouvons agir en ce sens pour une raison expérimentée, dès 1925, par Augustine Variot*. Une raison inscrite, depuis, au cœur des valeurs défendues par cette ville. La citoyenneté répond effectivement à la question du "comment vivre ensemble", du "comment s'organiser pour construire un avenir commun". Sur ce terrain des droits de l'Homme, les Malakoffiots peuvent donner tout son sens à la formule : «l'universel, c'est le particulier hors les murs».

> Contact : Section LDH Malakoff-Bagneux-Montrouge-Châtillon
Maison de la vie associative - 28 rue Victor-Hugo - 92240 Malakoff
<http://ldh92sud.over-blog.com>

*Elue en 1925, au conseil municipal de Malakoff, alors que les femmes n'étaient pas éligibles et n'avaient pas le droit de vote.

→ À PROPOS

VOTATION CITOYENNE :

du 19 au 25 mai. Pour exprimer votre avis sur le droit de vote des résidents étrangers, vous avez le choix entre deux urnes fixes, l'une dans le hall de la mairie, l'autre à la maison de la Vie Associative et une urne itinérante. Des bulletins de vote seront à votre disposition. L'urne itinérante sera sur le marché de Malakoff le mercredi 21 et le dimanche 25 mai, et le samedi 24, le matin, au centre commercial Barbusse. Occasion de rencontrer quelques unes des organisations signataires de cette manifestation. L'urne itinérante ira aussi, le 24 mai, à Jours de fête à l'occasion d'une rencontre slam.

Votation citoyenne sur le marché.
Une urne y sera mise à votre disposition.



REPÈRES

> **Le 5 mars 1848,**

la République française instaure pour la première fois au monde, à l'échelle d'un pays, le suffrage dit «universel», ouvert à tous les hommes, de nationalité française, âgés de plus de 21 ans.

> **Le 21 avril 1944,**

(96 ans plus tard), le droit de vote est étendu aux femmes. La France est déjà très en retard dans la reconnaissance de ce droit (Nouvelle-Zélande en 1893).

> **En juillet 1974,**

le droit de vote est étendu aux jeunes de 18 à 21 ans.

> **En 2001,**

la France est le dernier des pays de l'Union européenne à ouvrir aux citoyens de l'UE vivant sur son territoire la possibilité de participer aux élections municipales. Droit mis en pratique par tous les pays de l'Union pour les élections européennes de 1994.